
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 octobre 2016
CO 070 DE

Page 1/2

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 42

Votants : 43

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 27 septembre 2016

Objet : Attribution de compensation pour transfert de charges « contribution communale au budget du SDIS »

VU l'arrêté préfectoral n°20160419.001,

VU la note de synthèse n°6 par réf à l'article L 2121-12 du CGCT relative à la contribution des communes au budget du SDIS et fixation du montant de l'Attribution de Compensation après travaux de la CLETC=Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges),

VU l'avis de la Commission des Finances et Affaires Générales, en séance du 22 septembre 2016,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances,

VU le rapport de la CLETC et le montant des contributions communales au SDIS,

Vu l'accord des communes,

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 - Arrête comme suit le montant des Attributions de compensation des communes au titre de la contribution au budget du SDIS à compter du 1^{er} janvier 2017 :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 octobre 2016
CO 070 DE

Page 2/2

Objet : Attribution de compensation pour transfert de charges « contribution communale au budget du SDIS » (suite)

COMMUNE	Attribution de Compensation « contribution au budget du SDIS »
Abergement le Petit	1 075€
Aumont	8 222
Barretaine	3 783
Bersaillin	7 479
Besain	3 660
Biefmorin	1 913
Brainans	3 362
Buvilly	6 497
Chamole	3 496
Le Chateley	1 537
Chausseuans	1 735
Colonne	5 901
Darboonnay	1 761
Fay en Montagne	1 575
Grozon	8 800
Le Fied	3 818
Mièry	2 798
Molain	2 169
Monay	3 014
Montholier	5 969
Neuvilley	1 814
Oussières	4 410
Picarreau	1 994
Plasne	5 014
Poligny	141 602
Saint Lothain	10 749
Tourmont	8 179
Vaux sur Poligny	2 210
Villers les Bois	4 074
Villerserine	885
	259 491 €

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Jean François GAILLARD

